

La nouvelle convention chômage signée entre le MEDEF, la CFDT, la CFTC et FO, impose une cure d'austérité de 400 millions d'euros aux chômeurs-euses, aux précaires et aux intermittent-es. La CGT et la CGC ont rejeté cet accord.

Après la loi de sécurisation de l'emploi facilitant les licenciements au printemps 2013, le pacte de responsabilité en ce début d'année 2014 finançant le patronat sans contreparties, l'accord UNEDIC signée le 22 mars 2014 poursuit la destruction massive des garanties sociales et la dégradation des conditions de vie de la majorité de la population.

Les rares « avancées » sur les droits rechargeables consistant à garder le reliquat de ses droits en cas de nouvelle période de chômage, et sur les changements annoncés en matière de dispositifs de cumuls entre allocations chômage et salaires, sont loin d'être à la hauteur. Il faudra bien en mesurer la portée et les règles de calcul. En particulier l'incidence des droits rechargeables en cas de reprise d'emploi mieux rémunéré que celui qui a permis la première ouverture de droits. En fait ces mesures ne font que prendre la précarité comme un fait de société considéré comme inéluctable. Et plus grave encore, elles ne font qu'entériner une logique pernicieuse d'individualisation des droits chers aux signataires qui veulent créer des comptes individuels pour toute la protection sociale : retraite, pénibilité, santé, formation ...au détriment d'un renforcement de la mutualisation et de la solidarité.

Mais surtout ces timides reformes ne visent qu'à masquer un nouveau recul des droits sur le seul dos des chômeuses et chômeurs, des précaires et globalement de tous les salarié-es :

- Réduction du taux de remplacement minimal d'indemnisation de 57,4 % à 57 % du salaire brut,
- Augmentation du délai de carence pour l'accès aux indemnités, de 75 jours auparavant à 180 jours dorénavant,
- Recul de l'âge à 62 ans pour toucher les allocations jusqu'à la retraite et prélèvement de cotisations pour les plus de 65 ans.
- Réintégration des intérimaires (annexe 4) dans le régime général et donc suppression de la majorité des contreparties légitimes face à la super flexibilité subie.
- Nouvelle attaque contre le régime des intermittent-es en continuant à les désigner comme bouc-émissaires, en continuant à rogner leurs droits : plafonnement de leur allocation mensuelle, instauration de délais de différés d'indemnisations spécifiques et hausse de leurs cotisations d'assurance chômage (part patronale et salariale).

Le Medef et ses alliés ont refusé de négocier sur la hausse des cotisations patronales (sauf pour les employeurs d'intermittents !) ou sur la sur taxation des contrats courts, afin de transférer une nouvelle fois sur les chômeurs-euses et les salarié-es le coût de leur politique de licenciements, d'emplois précaires.

En tant qu'organisation syndicale de Pole Emploi nous appelons à poursuivre la mobilisation engagée depuis plusieurs mois aux côtés des associations de chômeurs, de précaires et des intermittent-es pour rejeter cet accord inacceptable. Il faut tout faire pour bloquer l'agrément du gouvernement à ces nouveaux reculs sociaux.